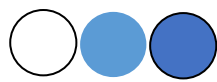


Rapport d'activités



2014



1. Présentation du SAGE et rappels	2
1.1. Contexte territorial	2
1.2. La Commission Locale de l'Eau	2
1.3. La structure porteuse du SAGE	3
2. Les activités de la CLE	5
2.1. L'élaboration du SAGE	5
2.2. Les réunions de la CLE	6
2.3. Les réunions d'information	7
3. Les actions parallèles à l'élaboration du SAGE	8
3.1. La démarche « Phyto & Collectivités »	8
3.2. Actions diverses de la cellule animation	11
4. Actions de communication et de sensibilisation	12
4.1. Lettres d'information du SAGE	12
4.2. Maintenance du site Internet	13
4.3. Articles de presse parus en 2014	14
4.4. Communication liée à la démarche « Phyto et collectivités »	18
5. Budget et financement	20
5.1. Etude	20
5.2. Animation	20
5.3. Communication	20
6. Perspectives 2015 du SAGE	21



1. Présentation du SAGE et rappels

1.1. Contexte territorial



Situé au sud-ouest du département, le territoire du SAGE Auzance Vertonne couvre 620 km² et concerne 32 communes totalement ou partiellement (Arrêté préfectoral du 5 mars 2001).

Les enjeux du territoire sont les suivants :

- Sécurisation de l'alimentation en eau potable et gestion quantitative de la ressource
- Amélioration de la qualité des eaux de surface
- Préservation et restauration des écosystèmes aquatiques et humides

1.2. La Commission Locale de l'Eau

En raison des élections municipales qui ont eu lieu en mars 2014, la composition de la CLE a été modifiée en juillet 2014)

La CLE avant le renouvellement de juillet 2014

Elle est composée de **50 membres** (arrêté préfectoral modificatif du 18 décembre 2013),

Président : Joseph MERCERON

Collège 1	Collège 2	Collège 3
Collectivités territoriales Groupements Etablissements publics locaux	usagers, propriétaires fonciers organisations professionnelles associations	représentants de l'Etat ses établissements publics
25	13	12

La CLE après le renouvellement de juillet 2014

Elle est composée de **40 membres** (arrêté préfectoral du 30 juillet 2014)

Président : Bernard CODET (élu le 13 octobre 2014).

Collège 1 Collectivités territoriales Groupements Etablissements publics locaux	Collège 2 usagers, propriétaires fonciers organisations professionnelles associations	Collège 3 représentants de l'Etat ses établissements publics
20	12	8

1.3. La structure porteuse du SAGE : le syndicat mixte

Compétence statutaire : « *Elaboration du SAGE et mise en œuvre de ses objectifs* » :

- amélioration de la qualité des eaux de surface,
- sécurisation de l'alimentation en eau potable et la gestion quantitative de la ressource,
- préservation et la restauration des écosystèmes aquatiques et amphibiens.

Personnel :

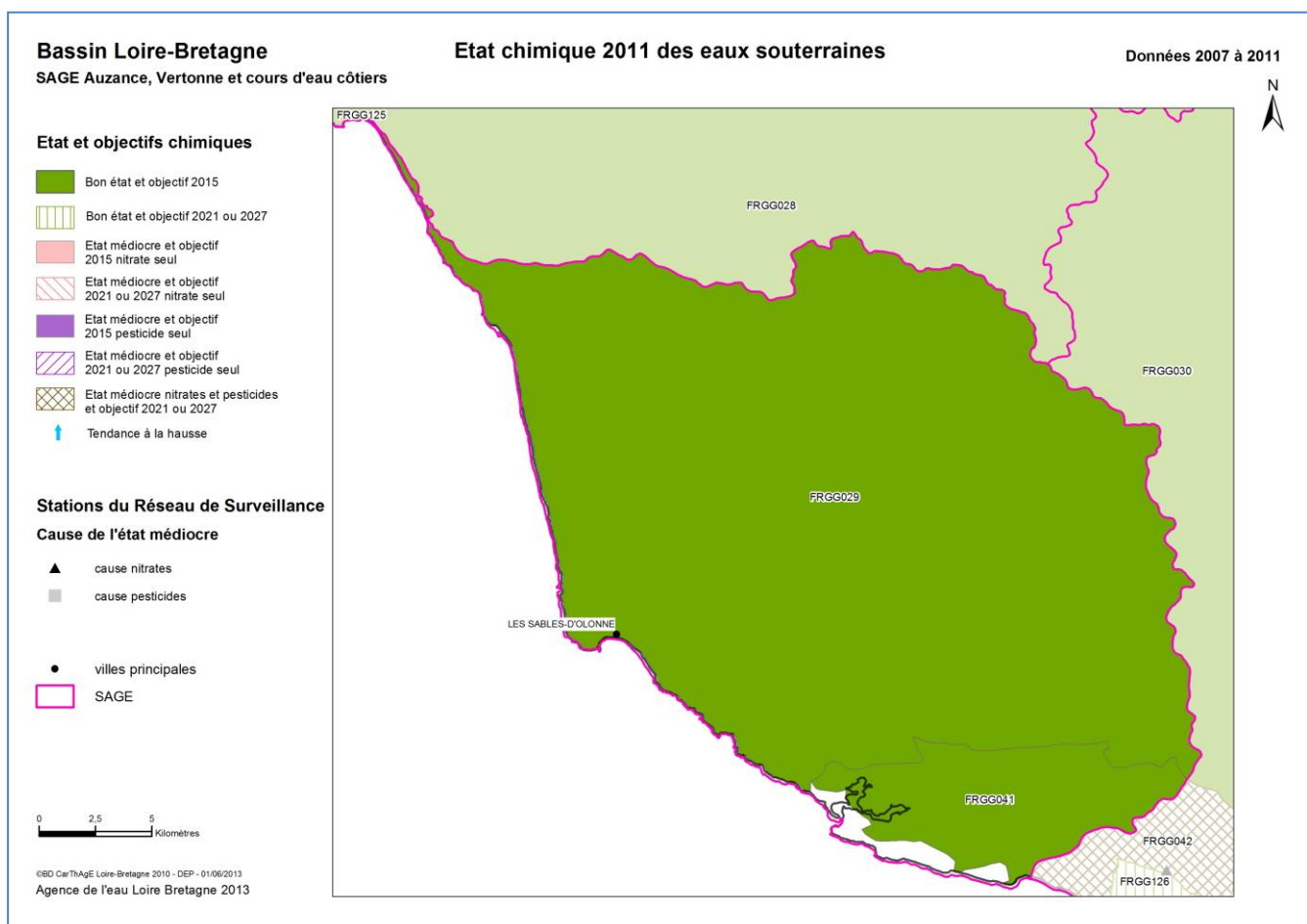
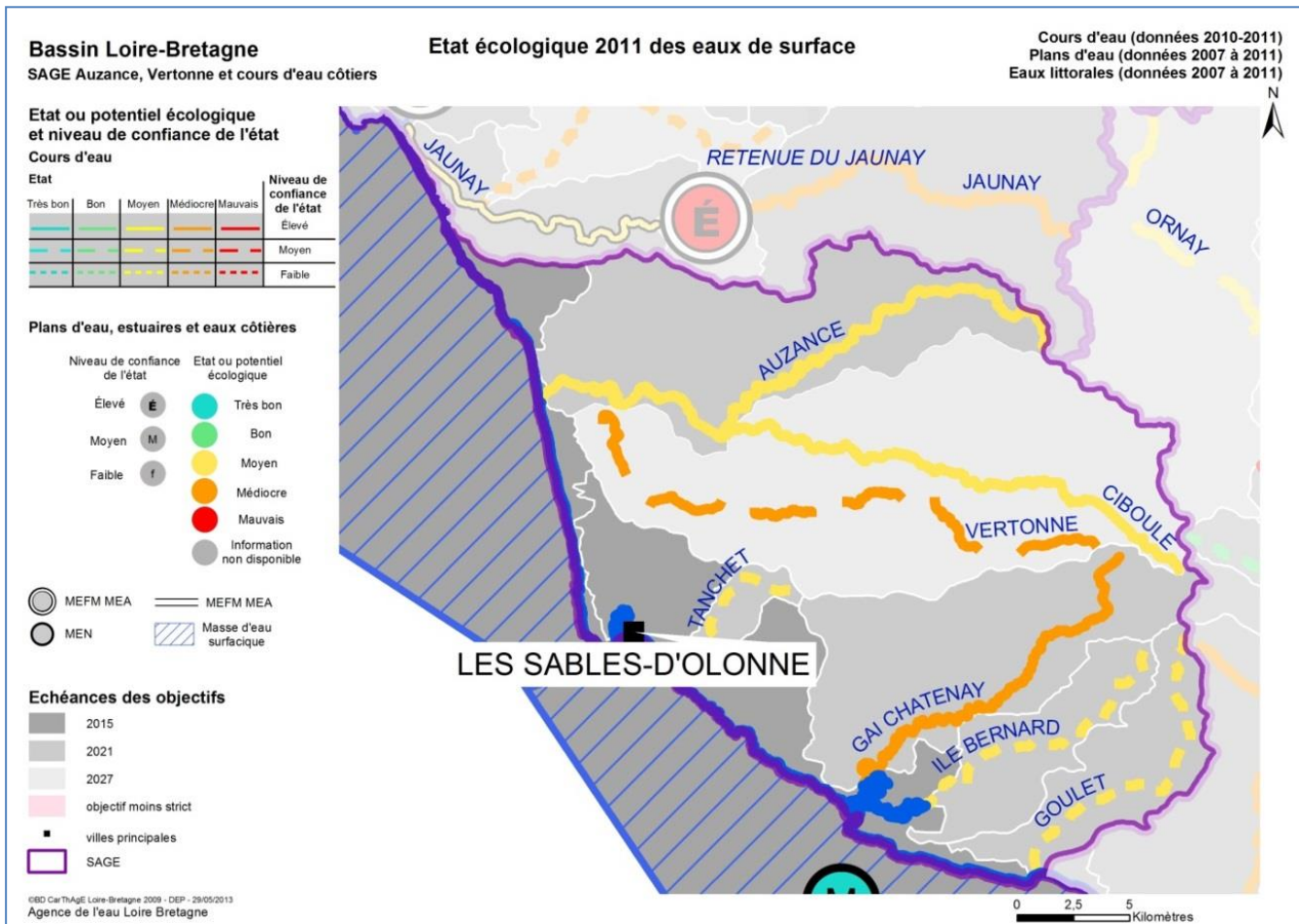
Président : Bernard CODET

Personnel : 2 personnes à temps plein dont un ETP¹ animateur du SAGE

1.4. Les masses d'eau concernées, leur état 2011 et leurs objectifs environnementaux

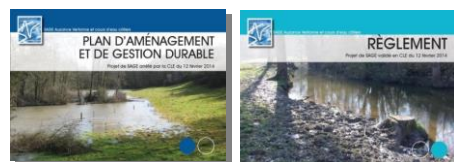
Code ME	Nom de la masse d'eau	Etat écologique		Etat chimique		Etat Global	
		Objectif	Délai	Objectif	Délai	Objectif	Délai
	Cours d'eau						
FRGR0567	L'Auzance et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	Bon état	2021	Bon état	2015	Bon état	2021
FRGR0568	La Ciboule et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Auzance	Bon état	2027	Bon état	2015	Bon état	2027
FRGR0569	La Vertonne et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Auzance	Bon état	2027	Bon état	2015	Bon état	2027
FRGR1864	Le Goulet et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	Bon état	2021	Bon état	2015	Bon état	2021
FRGR1882	Le Tanchet et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	Bon état	2021	Bon état	2027	Bon état	2027
FRGR1896	Le Gué Chatenay et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	Bon état	2021	Bon état	2021	Bon état	2021
FRGR2236	L'île Bernard et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	Bon état	2021	Bon état	2015	Bon état	2021
	Eaux côtières et de transition						
FRGC50	Vendée - Les Sables	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015
FRGC51	Sud -Vendée	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015
	Eaux souterraines						
FRG029	Auzance - Vertonne - petits côtiers	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015
FRG041	Calcaires et marnes du Lias et Dogger Talmondais	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015

¹ Equivalent Temps Plein



2. Les activités de la CLE

2.1. L'élaboration du SAGE



Après une phase de concertation fin 2013, les documents constituant le projet de SAGE ont été validés en CLE le 12 février 2014 :

- le **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)** dans lequel sont définis les objectifs partagés par les acteurs locaux, ainsi que les mesures pour les atteindre,
- le **règlement** qui peut fixer des règles particulières d'usage,
- le **rappport environnemental**.

Entre le 29 août au 29 décembre 2014, les documents du projet de SAGE ont ainsi été soumis à la consultation auprès de 56 organismes, conformément à l'article L212-6 du code de l'environnement.



Tableau récapitulatif des avis issus de la consultation :

	Avis favorables ou sans remarques	Avis réputés favorables ²	Avis favorables avec réserve(s)	Abstentions	Réserve(s) exprimée(s) sans avis	Avis défavorables
Communes (32)	13	3	11		4	1
Groupements intercommunaux (16)	3	5	6		2	
Chambres consulaires (3)		2	1			
Autorité environnementale (1)						
COGEPOMI (1)	1					
Comité de Bassin (1)			1			
Conseil Régional (1)	1					
Conseil Général (1)	1					
TOTAL (56)	19	10	19	0	6	1

² Absence de réponse dans le délai imparti (4 mois)

2.2. Les réunions de la CLE

La CLE s'est réunie à quatre reprises en 2014.

Présences

Avant renouvellement

	Collège	collège 1		collège 2		collège 3	
	Nombre de délégués	25		13		12	
Présents ou représentés	16-janv-14	13	52%	5	38%	4	33%
	12-fév-14	19	76%	8	61%	8	67%

Après renouvellement

	Collège	collège 1		collège 2		collège 3	
	Nombre de délégués	20		12		8	
Présents ou représentés	13-oct-14	18	90%	10	83%	5	62%
	08-déc-14	17	85%	9	75%	5	62%

Synthèses des échanges

CLE du 16 janvier 2014, à Saint-Mathurin

- Modification de la composition de la CLE et du bureau
- Présentation du projet de SAGE dans les grandes lignes et des principales Modifications apportées à la première version
- Présentation du calendrier et des délais de réalisations des mesures
- Présentation de l'évaluation économique du SAGE
- Présentation de l'évaluation environnementale du SAGE

→ Principales décisions :

- Validation de la composition du bureau de la CLE : Daniel RABILLER est remplacé par Philippe RUCHAUD
- Validation des modifications apportées à la rédaction des documents du projet de SAGE

CLE du 12 février 2014, à la communauté de communes du Pays des Achards

- Rapport d'activités 2013 de la CLE
- Elaboration du SAGE : adoption du projet de SAGE (PAGD, règlement et rapport environnemental)
- Points divers d'informations (dossiers loi/eau, ...)
- Présentation des missions du syndicat, du mode de fonctionnement et des missions en cours

→ Principales décisions :

- Adoption du projet de SAGE (27 avis exprimés : 22 avis favorables, 5 avis défavorables)

CLE du 13 octobre 2014, à la communauté de communes du Pays des Achards

- Election du président
- Adoption des règles de fonctionnement de la CLE
- Election des vice-présidents
- Election du bureau
- Point d'information

→ Principales décisions :

- Election du président : Bernard CODET
- Election des vice-Présidents : Joseph MERCERON, Edouard DE LA BASSETIERE, Alain BLANCHARD
- Validation de la composition du bureau de la CLE
- Validation de la note de présentation du projet de SAGE
- Décision de préparer un guide méthodologique de validation des inventaires zones humides

CLE du 8 décembre 2014, à la communauté de communes du Pays des Achards

- Composition des commissions thématiques
- Présentation d'un guide de validation des inventaires de zones humides (*version provisoire*)
- Compétence GEMAPI : point d'informations et perspectives
- Divers (consultation du SAGE, ...)

→ **Principales décisions :**

- Validation de la composition des commissions thématiques :
 - Commission 1 : Préserver et restaurer la qualité des milieux aquatiques
 - Commission 2 : Sécuriser et gérer la quantité de la ressource en eau
 - Commission 3 : Améliorer la qualité de l'eau
- Choix de 3 communes-test pour la validation des inventaires zones humides
- Approbation de travailler sur l'organisation de la compétence GEMAPI avec les collectivités
- Approbation de travailler sur un projet de nouveaux statuts pour le syndicat mixte du SAGE Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers.

2.3. Les réunions d'information

Dans le cadre de la consultation des documents du projet de SAGE, ces derniers ont été présentés lors d'une réunion mise en place sur 3 secteurs du territoire.

Réunions d'information sur le projet de SAGE

Le 28 octobre 2014, La Mothe-Achard

Le 29 octobre 2014, Talmont-Saint-Hilaire

Le 4 novembre 2014, L'Île d'Olonne

- Qu'est-ce qu'un SAGE ? Pourquoi un SAGE ?
- Qui décide d'un SAGE ?
- Le SAGE Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers
- Temps d'échanges

→ **80 élus ou agents** des collectivités ont pu être sensibilisés et informés à cette occasion.



*Réunion de Talmont-Saint-Hilaire
Du 29 octobre 2014*

3. Les actions parallèles à l'élaboration du SAGE

3.1. La démarche « Phyto & Collectivités »

La démarche avait pris forme en 2012, lors de la signature de la charte territoriale par 27 communes (et 1 communauté de communes) du territoire du SAGE dont le but principal était la **réduction de l'utilisation des pesticides pour l'entretien des espaces publics**. Ainsi, ce sont 96 % des communes ayant leur partie urbanisée sur le bassin versant qui ont ratifié la charte.

En 2014, plusieurs actions ont été réalisées :

La mise en place de formations

Une formation visant à l'obtention du « **Certificat Individuel pour l'utilisation des produits phytosanitaires** » par les collectivités locales (anciennement appelé CERTIPHYTO) a été proposée en début d'année.

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 rendait ce certificat obligatoire pour tout applicateur public de pesticides au 1^{er} octobre 2014. Par la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014, cette échéance est repoussée au 26 novembre 2015.

Aussi, le but était de délocaliser cette formation et mutualiser les coûts :

Coût pour 1 agent formé individuellement = 220€

Coût pour un groupe de 12 à 20 agents = 1 200€

8 sessions de 2 jours de formation ont été organisées :

Les 7 et 8 janvier 2014 → 12 agents

Les 30 et 31 janvier 2014 → 13 agents

Les 13 et 14 février 2014 → 11 agents

Les 27 et 28 février 2014 → 17 agents

Les 3 et 4 mars 2014 → 15 agents

Les 6 et 7 mars 2014 → 17 agents

Les 10 et 11 mars 2014 → 19 agents

Les 24 et 25 mars 2014 → 19 agents

Les 20 et 21 novembre 2014 → 8 agents

→ Au total, **131 agents formés**



Formation des 24 et 25 mars 2014 à Olonne-sur-Mer

La réalisation de plan de désherbage / de gestion de l'herbe

Les communes de l'île d'Olonne, de Sainte-Foy et de la Mothe-Achard avaient fait appel au syndicat mixte afin de réaliser leur Plan de Gestion de l'Herbe (PGH). En 2014, cet accompagnement s'est finalisé, tandis qu'il a commencé avec la commune de Vairé.

La Chapelle-Achard

- Accompagnement pour l'achat de matériel alternatif (chassis-piste) : mai 2014

La Mothe-Achard

- Début de la démarche : présentation au maire et ses adjoints : le 9 octobre 2013
- Restitution du plan de gestion : le 29 juillet 2014
- Validation du PGH : le 13 octobre 2014
- Demande de travailler sur outils de communication pour 2015 : novembre 2014

Sainte-Foy

- Début de la démarche : novembre 2013
- Présentation de la démarche en conseil municipal : le 10 décembre 2013
- Restitution du plan de gestion en conseil municipal : le 11 mars 2014
- Présentation plus détaillée du plan de gestion en commission environnement : le 17 avril 2014
- Restitution des documents : le 7 mai 2014
- Validation du PGH : fin septembre 2014

L'île d'Olonne

- Début de la démarche : juillet 2013
- Restitution du plan de gestion en commission environnement : le 23 mai 2014
- Restitution des documents du PGH : le 3 septembre 2014
- Restitution du plan de gestion en conseil municipal : le 29 septembre 2014
- Validation du PGH : le 27 octobre 2014

Vairé

- Début de la démarche : octobre 2014
- Restitution rapide de l'état des lieux : portes ouvertes du service technique : le 29 octobre 2014
- ... Suite de la démarche en 2015 ...

Après-midi d'échanges du 16 octobre 2014

Une demi-journée d'échanges élus/techniciens a été mise en place dans le but de faire le point sur la charte territoriale « Phytosanitaires & Collectivités » débutée en 2012.

Cette demi-journée a eu lieu le 16 octobre 2014 à la Chapelle-Achard. Toutes les collectivités du territoire avaient été invitées (et non seulement les collectivités signataires de la charte), soit 39 collectivités (32 communes + 7 communautés de communes).

Contenu :

- Présentation par le syndicat mixte des différents résultats communaux + rappel de la réglementation « eau » actuelle
- Point sur les formations Certiphyto proposée de façon décentralisée par le syndicat mixte
- Retours d'expériences sur les pratiques et techniques d'entretien sans pesticides dans les cimetières par Benjamin HEMION de Vendée Eau et Jean-François DREVIN de la Cellule Régionale contre la Pollution par les Produits Phytosanitaires (CREPEPP) en charge de l'axe « Zone Non Agricole » du programme national Ecophyto sur les Pays de la Loire,
- Point sur les nouveaux besoins des collectivités :

Que ce soit en termes technique ou liés à la communication, cette réunion a pu cibler les besoins des communes et les futures actions à mettre en œuvre.

→ **38 participants** (17 élus / 20 techniciens) pour 24 collectivités représentées.



Récupération des données d'entretien communal annuelles → bilan des pratiques 2013

Les efforts dans la réduction des quantités de pesticides utilisées par les collectivités sont encourageants puisque **les collectivités du territoire ont en moyenne diminué de 61% leurs quantités de pesticides utilisées.**

Aussi, et comme chaque année depuis 2012, le sondage 2014 a été réalisé auprès des services techniques pour connaître le respect ou non des critères déterminant le niveau de la charte atteint par chacune des communes.

Le retour des bilans des pratiques (ils correspondent toujours à l'entretien de l'année précédente):
 Pour 2011 → 23 réponses / 27 collectivités signataires
 Pour 2012 → 21 réponses / 28 collectivités signataires
 Pour 2013 → 28 réponses / 28 collectivités signataires : 100%

Critère / Année	2011	2012	2013	2014
Collectivités qui possèdent un plan de gestion de l'herbe ou de désherbage validé en conseil municipal	18,5%	33%	63%	85%
Quantité moyenne de matières actives utilisées par collectivité	23,1 Kg	14,2 Kg	9,1 Kg	<i>En attente du bilan des pratiques 2014</i>
Port de tout l'équipement nécessaire de protection individuelle (EPI) lors de l'utilisation des pesticides	61%	72%	78%	
Quantité de matières actives encore utilisées qui sont classées comme nocives, toxiques ou très toxiques	24%	19%	15%	
Collectivités qui ont au moins un agent formé à des pratiques alternatives au chimique	74%	74%	100%	
Collectivités qui communiquent sur leur démarche de diminution de pesticides	63%	68%	79%	
Evolution des résultats	Positive	Négative		

3.2. Actions diverses de la cellule animation

Participations à diverses réunions ou évènements extérieurs

- ❖ Comité marais et rivières du département (Conseil Général de la Vendée)
- ❖ Réunion des animateurs de SAGE (DDTM de la Vendée)
- ❖ Réunion régionale des animateurs de SAGE (DREAL des Pays de la Loire)
- ❖ Comité Régional d'Orientation et de Suivi (CROS) pour la réduction des phytos en Pays de la Loire
- ❖ Comité Technique Territorial « Loire aval et côtiers vendéens »
- ❖ PAPI des Olonnes (comité de pilotage)
- ❖ Participation à la réalisation du guide « Réduction des pollutions bactériologiques sur les bassins versants littoraux, Elaboration des profils de vulnérabilité conchylicole » de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- ❖ Etude des débits minimums biologiques pour le barrage de Finfarine (étude Vendée Eau)
- ❖ Intervention à l'AG de l'Association Locale d'Information et de Sensibilisation Environnementale de Vairé (27/04/14)
- ❖ Présentation du projet de SAGE en comité de bassin Loire-Bretagne à Orléans le 25 juin 2014 (avec le président Joseph MERCERON)
- ❖ Colloque sur la restauration des milieux aquatiques à Tours le 20 novembre 2014 (avec le président Bernard CODET et la vice-présidente du syndicat mixte Isabelle De ROUX)
- ❖ Réunion sur la compétence GEMAPI à la maison des communes le 21 novembre 2014
- ❖ Etude de terrain pour la réalisation du Plan de Gestion Différenciée de la Communauté de Communes du Pays des Achards avec le CAUE Sèvre et Bocage
- ❖ Présentation du projet de SAGE au conseil municipal de l'île d'Olonne du 23 décembre 2014

Relations presse (Communiqués / Dossiers / Conférences)

4. Actions de communication et de sensibilisation

4.1. Lettres d'information du SAGE

Téléchargeables sur le site Internet du SAGE : www.sageauzancevertonne.fr

Lettre n°3 : Bilan 2013 des actions du syndicat mixte

Lettre n°4 : Les documents du SAGE : en cours de validation

LA LETTRE DU SAGE N°3 janvier 2014
AUZANCE VERTONNE

Le Schéma d'Aménagement et de la Gestion de l'Eau pour une gestion territoriale de la ressource en eau
Le bilan 2013 des actions du syndicat mixte

Sommaire

- Syndicat mixte : Entretien avec Joseph Merceron
- La démarche - Phytosanitaires et collectivités -
- Le Contrat Territorial volet - Milieux Aquatiques -
- L'étude - conchylicole -

Les autres actions du syndicat mixte

Parallèlement au SAGE, d'autres études et actions ont été menées par le syndicat mixte en 2013. Certaines sont terminées, d'autres seront poursuivies en 2014. Vous trouverez dans cette lettre l'état d'avancement des différents projets.

www.sageauzancevertonne.fr

LA LETTRE DU SAGE N°4 janvier 2015
AUZANCE VERTONNE ET COURS D'EAU CÔTIERS

Le Schéma d'Aménagement et de la Gestion de l'Eau pour une gestion territoriale de la ressource en eau
Les documents du SAGE : en cours de validation

Sommaire

- La Commission Locale de l'Eau
- Le Syndicat mixte du SAGE
- La démarche - Phytosanitaires et collectivités -
- Autres actualités...

www.sageauzancevertonne.fr

La lettre du SAGE n°3 a été distribuée dans toutes les mairies, communautés de communes du territoire du SAGE ainsi qu'aux deux SAGE limitrophes (SAGE Lay et SAGE Vie et Jaunay) à hauteur de **1 500 exemplaires** diffusés au total.

La lettre du SAGE n°4 est diffusée dans les mêmes conditions début janvier 2015.

4.2. Maintenance du site Internet



Le site internet est régulièrement mis à jour et les principales actions et informations diverses y sont reportées. En termes de statistiques pour l'année 2014 :

- **21 818 visites** (soit 5,6% de moins qu'en 2013) avec une moyenne de 1 818 visites par mois.
- Ces 4 derniers mois ont vu la plus grosse fréquentation avec une moyenne de 2240 visites par mois.
- **70% des visites correspondent à un accès direct** → les visiteurs connaissent déjà l'adresse du site (72% en 2013)
13% des visites sont atteintes par moteurs de recherche. Les mots clés les plus utilisés sont liés au désherbage chimique et aux produits phytosanitaires (à plus de 29%).
- **Les pages/documents les plus visités**
 - 1^{ère} position : « *Pesticides et Collectivités locales – Connaître, comprendre et appliquer la réglementation* ».
 - 2^{ème} position : « *Document de présentation du syndicat mixte du SAGE* »
 - 3^{ème} position : « *Lettre n°2 du SAGE* »



4.3. Articles de presse parus en 2014

Nombre d'articles parus en lien avec le SAGE : 7

La Mothe-Achard OF 06/03/14

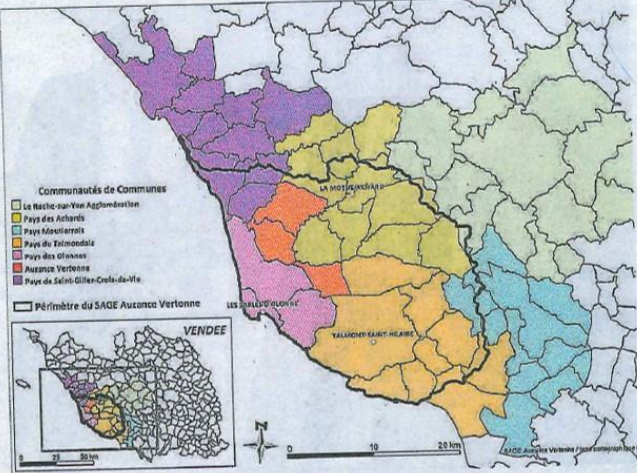
Auzance et Vertonne : le projet de gestion des eaux validé

La loi sur l'eau a instauré les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) en vue d'une gestion concertée et équilibrée de la ressource en eau, pour ses différents usages, et en vue de répondre aux objectifs de bon état des eaux. Présidée par Joseph Merceron et réunissant élus, usagers, ainsi que l'État, une Commission locale de l'eau (Cle) a été mise en place sur le bassin de l'Auzance, de la Vertonne et des cours d'eau côtiers. Elle s'est efforcée de faire la synthèse entre les exigences de la directive européenne Cadre sur l'eau et la réponse à apporter aux problématiques locales.

« Un projet de Sage, concernant 32 communes et sept communautés de communes, a ainsi été élaboré. La Cle vient de le valider. Ce projet vise la sécurisation en eau potable, la maîtrise des prélèvements, l'amélioration de la qualité des eaux et la préservation des milieux aquatiques », indique Joseph Merceron.

Préserver les écosystèmes
Pour atteindre ces objectifs, 37 dispositions ayant une portée réglementaire et 17 mesures opérationnelles incitant à mener des actions, ont été préparées. À titre d'exemple, pour préserver ou restaurer les écosystèmes aquatiques, il convient de valider l'inventaire des zones humides et de les protéger dans les documents d'urbanisme. Pour sécuriser et gérer la qualité de la ressource en eau, il sera souhaitable de mettre en place des dispositifs d'économie d'eau potable autour des activités les plus consommatrices. L'amélioration de la qualité de l'eau peut passer par un encouragement à l'agriculture biologique et par la mise en œuvre de systèmes de rétention alternatifs aux classiques bassins d'orage pour les eaux pluviales. Enfin, quand le Sage sera opérationnel, tous les acteurs devront être sensibilisés à sa bonne mise en œuvre.

« Avant son approbation finale, d'avril à juillet, ce projet de Sage va être soumis à une phase de consultation des collectivités locales et des chambres consulaires ainsi qu'à une enquête publique », ajoute



Joseph Merceron qui va, dans quelques jours, laisser la présidence de la Cle, puisqu'après les prochaines élections municipales, il ne sera plus conseiller communautaire.

Renseignements sur le Sage Auzance-Vertonne auprès de son animateur, Olivier Coquiol, au 02 51 05 88 44 ou par courriel avec sage.auzance.vertonne@wanadoo.fr

Le gros trait noir souligne les contours du Sage Auzance-Vertonne.

SAGE _ Validation du projet par la CLE _ Ouest France du 06/03/2014

Sainte-Foy OF 13/03/14

La commune a des solutions pour préserver l'environnement

Mardi 11 mars, lors du dernier conseil municipal de l'équipe en place, Élodie Jobard, représentant le Sage (schéma d'aménagement de gestion des eaux) Auzance Vertonne a présenté le PGH (plan de gestion de l'herbe).

La pollution des eaux superficielles et des eaux souterraines par les produits phytosanitaires et les pratiques de désherbage chimique des collectivités contribuent à cette pollution. En effet, le traitement des surfaces aux revêtements imperméables ou peu perméables et proches des évacuations d'eaux pluviales accélère l'acheminement des molécules vers les eaux superficielles.

Une charte et une étude

En février 2012, une démarche a été mise en place avec la signature d'une charte. Un rapport a été établi depuis mars avec un état des

lieux pour la commune de Sainte-Foy. L'étude permet de déterminer les lieux présentant des risques de transfert de produits chimiques dans les écoulements d'eaux pluviales. Le rapport est assorti de recommandations pour faire évoluer la gestion des espaces verts et publics.

La commune se répartit en 71 % de surface en herbe, 14 % de trottoir et 6 % de sablé, notamment le cimetière et le terrain stabilisé. Depuis 2013, les trottoirs sont traités manuellement, seul l'entretien du cimetière est donc à modifier. Les risques de la commune ne sont que de 52 %, ce qui est encourageant, selon Élodie Jobard.

Les solutions

Les solutions préconisées sont un balayage mécanique avec des brosses rotatives à conducteur marchant pour les trottoirs et autour de l'église. Soit environ 3 200 m²,

avec un coût de fonctionnement de 2 000 € par an. Il faut également anticiper l'aménagement et l'entretien du plan d'eau.

D'autres solutions sont proposées pour les espaces verts du bourg : des semis de fleurs autour des arbres, fauchage, broyage et pâturage à la Billonnière. Et dans le lotissement Bel-Air, renouveler les paillages, aménager le talus derrière la supérette en installant des plantations couvre-talus, comme du lierre horizontal. Et modifier la hauteur de tonte dans certaines parties.

Concernant le cimetière, il est proposé d'imperméabiliser l'allée centrale, enherber les allées secondaires, mettre en place des massifs entre les deux cimetières et faire des plantations couvre sol dans les espaces entre les tombes, résistantes au piétinement.

L'ensemble des techniques préconisées ferait baisser le coût d'entretien des espaces verts de la commune, de 51 350 € par an à 43 000 €.

Démarche phyto _ Présentation plan de gestion de l'herbe _ Ouest France du 13/03/2014

Formation avec le SAGE Auzance Vertonne Pour une bonne maîtrise des produits phytosanitaires

Le syndicat mixte du Sage (Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) Auzance et Vertonne proposait des séances de formation concernant l'application des produits pesticides sur les espaces communaux. 32 communes et sept communautés de communes étaient concernées pour 123 agents formés.



Les méthodes de désherbage évoluent comme ici à Olonne-sur-Mer.



Formation pour les agents territoriaux à la Pépinière d'Entreprises.

Huit sessions de deux jours organisées par le SAGE Auzance Vertonne. Elles ont permis la délivrance du "certiphyto" (certificat individuel pour l'application des produits phytosanitaires). Elodie Jobard est chargée de mission au syndicat mixte Auzance et Vertonne. Elle s'occupe plus particulièrement de la problématique phytosanitaire.

"Ces sessions sont organisées dans le cadre des formations mises en place chaque année au sein du SAGE et c'est aussi une obligation pour les agents au vu d'un arrêté qui paraîtra en octobre 2014". Elle poursuit : "Notre idée a été de mutualiser les formations proposées aux 32 communes et sept

communautés de communes de notre territoire." Au final, ce sont 123 agents qui seront formés sur les huit sessions. Le Sage joue le rôle de l'organisateur et c'est le CNFPT (Centre national de formation de la fonction publique territoriale) qui assurait directement les formations. Beaucoup d'agents du Pays des Olonnes et des envi-

rons étaient concernés. Des formations qui sont devenues incontournables dans le cadre d'une charte signée en 2012 par la quasi-totalité des communes du Sage Auzance Vertonne. Elle prévoit une forte diminution des quantités de pesticides appliqués, voire même leur suppression progressive dans les années à venir.

Démarche phyto _ Formation Certiphyto _ Journal des Sables du 27/03/2014

La Mothe-Achard

OF 20110114

Déjà 60 % de réduction des pesticides dans les communes

Impulsée par le Sage (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) Auzance-Vertonne, une charte territoriale a été signée par 27 communes et une communauté de communes, dans le cadre de la démarche phytosanitaires et collectivités. Pour le bilan effectué, jeudi, à la communauté de communes du Pays des Achards (CCPA), 24 communes étaient représentées par 17 élus et 20 techniciens.

Elodie Jobard, chargée de ce dossier au syndicat mixte du Sage, a donné les indications suivantes : « 85 % des communes du Sage possèdent un plan de désherbage ou de gestion de l'herbe et les communes ont diminué de 60 % leur quantité de pesticides entre 2011 et 2013. L'effort devra être poursuivi car l'interdiction des pesticides, sur le domaine public, est avancée au 1^{er} mai 2016. » Cette interdiction sera étendue aux particuliers en 2022.

Jean-François Drevin, de la cellule régionale contre la pollution par les phytosanitaires, a évoqué les cimetières : « Il n'existe pas, dans les cimetières comme ailleurs, de solution miracle. Chaque commune doit évaluer son terrain et ses moyens pour mettre en place les techniques les plus adaptées. »



Au centre, le président, Bernard Codet, pendant l'exposé d'Elodie Jobard.

Certaines communes s'inquiètent car « utiliser des techniques alternatives aux produits demande trois à quatre fois plus de passages ». Frédéric Segréin, de Brétignolles-sur-Mer, et Jean-Vincent Morel, de Brém-sur-Mer, responsables du service espaces verts de leur commune, chacune au zéro phyto, ont partagé leur expérience : « Il convient d'organiser les différentes interventions, d'évaluer les espaces pouvant accepter de l'herbe afin de récupérer du temps pour les espaces esthétiquement plus sensibles. » L'idéal, pour limiter les contraintes, est d'intervenir dès la conception des aménagements en pensant aux nécessités de leur entretien futur.

Bernard Codet, le président du syndicat, a rappelé l'importance de la mutualisation afin de bénéficier de subventions plus avantageuses et pour que les petites communes disposent de matériels qu'elles ne pourraient acquérir seules. Pour lui, « les échanges intercommunaux et la présence, au niveau communal, d'un efficace binôme élu-technicien, restent essentiels ».

Démarche phyto _ Réunion bilan _ Ouest France du 20/10/2014

Bernard Codet préside la Commission locale de l'eau

La Commission locale de l'eau (Cle) du bassin de l'Auzance, de la Vertonne et des autres cours d'eau côtiers, totalement renouvelée par un arrêté préfectoral du mois de juillet, vient d'être installée.

Véritable parlement local de l'eau, la Cle est composée de 40 membres répartis en trois collèges : un premier collège de vingt membres, comprenant les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux ; un deuxième collège de douze membres représentant les usagers, les propriétaires fonciers, les organisations professionnelles et les associations concernées ; le troisième collège de huit membres avec les représentants de l'État et ses établissements publics.

La Cle organise et gère l'ensemble de la procédure d'élaboration, de consultation puis de mise en



Bernard Codet.

œuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage). Elle constitue aussi un lieu privilégié de concertation, de débat, de mobilisation et de prise de décision.

Les quatorze membres du bureau se répartissent ainsi : six membres du premier collège, quatre membres du second collège et quatre

membres du troisième collège. Bernard Codet, représentant du syndicat mixte du Sage, est le nouveau président de la Cle. Les trois vice-présidents sont : Joseph Merceron, représentant du conseil général ; Édouard de la Bassetière, représentant de Vendée-eau ; Alain Blanchard, représentant de l'association des maires de Vendée.

La liste nominative des membres de la Cle peut être obtenue auprès d'Olivier Coquio, animateur du Sage, tél. 02 51 05 88 44.

CLE _ Composition renouvelée _ Ouest France du 23/10/2014

Charte territoriale Phytosanitaires et Collectivités Les communes réduisent l'utilisation de pesticides



38 représentants des communes du SAGE participaient au bilan 2014.

Une communauté de communes et vingt-sept des vingt-huit communes du territoire du Sage signaient en 2012 la charte territoriale lancée par le syndicat mixte. Vingt-quatre d'entre elles, représentées par vingt techniciens et dix-sept élus, participaient au premier bilan des deux années écoulées lors d'une séance d'échanges prioritairement basés sur la volonté générale de diminuer les quantités de pesticides sur

le domaine communal. "85 % des communes engagées ont un plan de désherbage communal. De 2011 à 2013, on enregistre une moyenne de 59 % de réduction des pesticides, utilisés par les communes. Aujourd'hui 100% des communes ont des agents formés à d'autres pratiques et 78% d'entre elles communiquent sur les pratiques plus respectueuses de l'environnement. Ce sont des



Le président Codet et les chevilles ouvrières du SAGE.

efforts très encourageants qui ne doivent pas se ralentir... La réglementation parue le 6 février 2014, ramène au 1^{er} mai 2016 l'interdiction aux collectivités d'utiliser des pesticides sur le domaine public initialement prévue en 2020", présentait Élodie Jobard, en charge de la problématique phytosanitaire.

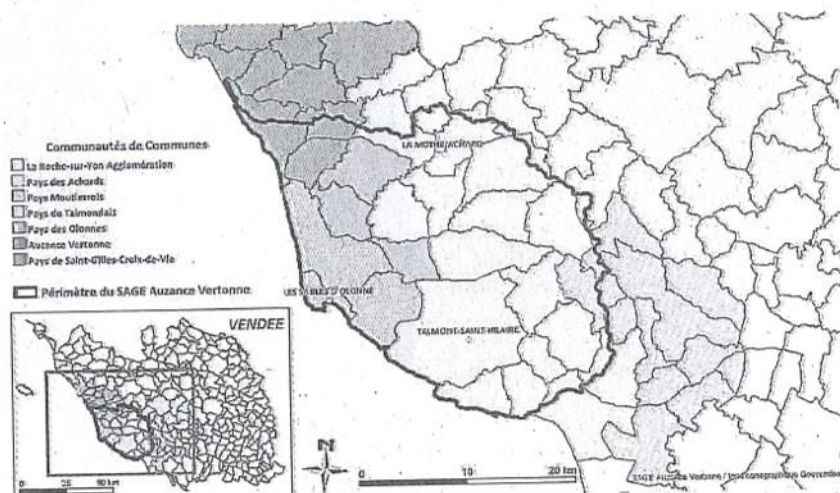
Certaines communes sont inquiètes de l'obligation d'embaucher du personnel pour pallier aux difficultés de l'application des techniques alternatives qui demande trois à quatre fois plus de passages. Des adaptations

pour lesquelles les collectivités peuvent faire appel à la CREPEPP, Vendée Eau et le Syndicat mixte du Sage pour un accompagnement technique ou de communication. Le président du syndicat mixte souligna l'importance de la mutualisation qui permet de bénéficier de subventions plus avantageuses mais aussi de matériel que les petites communes ne peuvent acquérir. "Les binômes élu/technicien au niveau communal et les échanges intercommunaux restent essentiels", concluait Bernard Codet.

Démarche phyto _ Réunion bilan _ Journal des Sables du 30/10/2014

Un grand schéma de l'eau sur le territoire

Des objectifs généraux que les communes devront ensuite appliquer. Ce plan sera soumis à enquête publique en 2015.



La gestion et la qualité de l'eau en Vendée et en particulier sur le territoire talmontais se traduisent par un découpage du territoire en fonction des cours d'eau et versants.

« Reconquérir le bon état des eaux. Assurer un équilibre durable entre la protection des milieux aquatiques et la satisfaction des usages. » Tels sont les grands objectifs que devront mettre en œuvre, de manière concrète, les communes dans quelques années.

À l'échelle du territoire, qui comprend 32 communes autour du bassin de l'Auzance et de la Vertonne, le document qui précise ces grandes lignes est en fin d'élaboration. Il devrait être soumis à enquête publique au début 2015. Actuellement, il a été envoyé à diverses autorités, qui doivent donner leur avis.

Et ensuite ? Comme en matière d'urbanisme, les villes devront se mettre en conformité. « C'est un document de planification à l'échelle d'un territoire hydrographique cohérent, élaboré par la commission locale de l'eau, pour une durée de six ans, devant respecter un cadre réglementaire, la loi l'eau », a indiqué Olivier Coquio, animateur du Syndicat mixte du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Au-

zance-Vertonne et cours d'eau côtiers, récemment lors d'une réunion d'information à Talmont-Saint-Hilaire.

Ce syndicat est présidé par Bernard Codet, également à la tête, depuis octobre, de la commission locale de l'eau. Cette sorte de « parlement local de l'eau » gère toute la procédure d'élaboration, de consultation et de mise en œuvre du schéma. Un travail commencé... en 2004 ! Un peu mis en sommeil avec l'abandon du projet de barrage sur l'Auzance, il a été repris en 2012.

Le schéma est composé de deux documents : « Le Plan d'aménagement et de gestion durable, dans lequel sont définis les objectifs et les mesures pour les atteindre, rappelle Olivier Coquio. Et le règlement qui peut fixer des règles particulières d'usage. » Pas très concret encore ! Mais ce type d'objectifs peut aussi finir par se traduire par des mesures concernant le quotidien de tout un chacun.

Contact : 02 51 05 88 44. Site internet : <http://www.sageauzancevertonne.fr/>

SAGE _ Avancée du projet _ Ouest France du 06/11/2014

4.4. Communication liée à la démarche « Phyto et collectivités »

**Jardiner en protégeant sa santé, l'eau et l'environnement
CREPEPP***

Mise à disposition de documentation pour les habitants

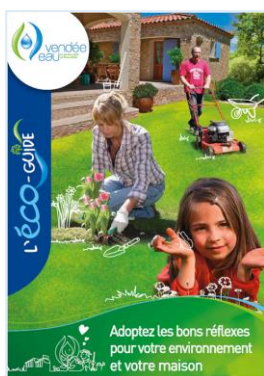
Le travail de réalisation de plan de gestion de l'herbe a permis, pour les communes qui le souhaitent, de **mettre à disposition un livret** (dans la limite des stocks disponibles), fournis par le syndicat mixte (à la demande) via la CREPEPP des Pays de la Loire, au contenu varié mais toujours afin de sensibiliser sur de meilleures pratiques d'entretien (voir à droite).

D'autres documentations sont disponibles au syndicat mixte et **peuvent temporairement être mis à disposition** des communes pour des journées de sensibilisation type *Journée de la nature*, ...

La documentation disponible :



Les livrets



**L'Eco-guide
Vendée Eau**

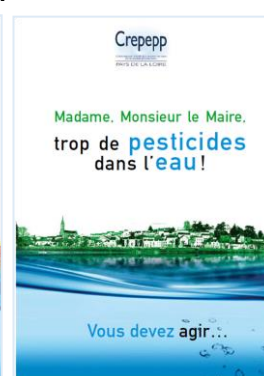


**Petit guide à l'attention
des jardiniers amateurs
Ministère de
l'environnement**

Les plaquettes



Plaquettes de la CREPEPP*



Les jardi'fiches



**Jardiner au naturel, ça coule de source
CREPEPP***



**Jardiner eau naturel
Vendée Eau**

Les expositions

**Affiches en format A0
Contenu quasi
identique au livret**



En 2014, des communes ont utilisé ces supports pour des évènements communaux :
 - *Un arbre, une naissance* : à la Chapelle-Achard le 22 novembre 2014
 - *Portes ouvertes du service technique communal* : à Vairé le 29 novembre 2014

* CREPEPP : Cellule Régionale d'Etude de la Pollution de l'Eau par les Produits Phytosanitaires

En régie



Réalisation de panneaux in-situ

Ces panneaux avaient été présentés en comité syndical du 19 mars 2013, afin de proposer une **charte graphique unique** pour toutes les collectivités du territoire souhaitant mettre en place ce type de panneau. La conception graphique est réalisée en interne, le contenu, discuté avec les communes désireuses, mais la conception matérielle est pour le moment rudimentaire : format A3 couleur plastifié. Le reste du support d'implantation est à la charge de la commune.

A l'heure actuelle, seule la commune de l'Île d'Olonne a concrètement mis en place le projet, après concertations sur le contenu. La Mothe-Achard, la Chapelle-Achard, Sainte-Foy mais aussi Brem-sur-Mer, ont signalé leur intérêt de travailler sur ce sujet avec notre structure.

Votre commune s'engage !
Moins de pesticides

Une gestion améliorée pour une meilleure qualité de vie

Pieds de murs → plantation de vivaces

Entretien optimisé
Fleurissement

Pelouses → tontes de hauteurs variées
→ gestion différenciée

Coupler biodiversité,
esthétique et économie

Trottoirs → réduction des pesticides
→ enherbement maîtrisé

Entretien optimisé

Rue des communes sur 5 000 m²

Et vous dans votre jardin ?

Logo commune

ÉCOPHYTO

Dans le cadre de la charte territoriale « Phytosanitaires et collectivités » signée en 2012 avec le Syndicat mixte du SAGE Auzance Vertonne. Pour plus d'informations, contacter la mairie au 02.51.00.00.00 ou le Syndicat mixte au 02.51.05.88.44

Votre commune s'engage !
Moins de pesticides

Une gestion améliorée pour une meilleure qualité de vie

Prairie → fauche

Sous-bois → intervention raisonnée

Espace du Pré Neuf sur 12 075 m²

Zéro pesticide

Herbes hautes → favorisent les insectes pollinisateurs
→ respectent les cycles floristiques

Bois morts → refuges pour les petits animaux / insectes

Zone humide → protection du site

Minimiser l'intervention humaine

Et vous dans votre jardin ?

Logo commune

ÉCOPHYTO

Dans le cadre de la charte territoriale « Phytosanitaires et collectivités » signée en 2012 avec le Syndicat mixte du SAGE Auzance Vertonne. Pour plus d'informations, contacter la mairie au 02.51.33.11.72 ou le Syndicat mixte au 02.51.05.88.44

Votre commune s'engage !
Moins de pesticides

Une gestion améliorée pour une meilleure qualité de vie

Le désherbage alternatif au chimique

Le désherbage thermique

Mousse chaude → Recouvre les plantes indésirables et les asphyxie

Le désherbage thermique

Flamme directe → Brûle les jeunes plantules par choc thermique

Le désherbage mécanique

Balayeuse de voirie → Arrache les herbes indésirables et aspire les graines

Centre-bourg sur 6 600 m²

Zéro pesticide

Et vous dans votre jardin ?

Logo commune

ÉCOPHYTO

Dans le cadre de la charte territoriale « Phytosanitaires et collectivités » signée en 2012 avec le Syndicat mixte du SAGE Auzance Vertonne. Pour plus d'informations, contacter la mairie au 02.51.33.11.72 ou le Syndicat mixte au 02.51.05.88.44

Votre commune s'engage !
Moins de pesticides

Une gestion améliorée pour une meilleure qualité de vie

Zones enherbées → tonte

Gestion soutenue → PELOUSE

Zones enherbées → fauche

Gestion douce → PRAIRIE

Entretien adapté à la fréquentation des lieux

Pont de la Salaire sur 6 790 m²

Zéro pesticide

Et vous dans votre jardin ?

Logo commune

ÉCOPHYTO

Dans le cadre de la charte territoriale « Phytosanitaires et collectivités » signée en 2012 avec le Syndicat mixte du SAGE Auzance Vertonne. Pour plus d'informations, contacter la mairie au 02.51.33.11.72 ou le Syndicat mixte au 02.51.05.88.44

Modèles de panneaux in situ élaborés
Contenu adaptable

5. Budget et financement

5.1. Etude

Rédaction et accompagnement juridique à la rédaction du SAGE

Montant prévu au budget 2014 : 111 400 € TTC

Dépense réalisée en 2013 : 105 892 € TTC

Coût TTC (tout lot confondu)			105 892 €
Subventions			
Conseil Général de la Vendée	<i>Subvention sur le HT</i>	10%	8 854 €
Conseil Régional des Pays de la Loire	<i>Subvention sur le TTC</i>	10%	10 589 €
Agence de l'eau Loire-Bretagne	<i>Subvention sur le TTC</i>	60%	63 535 €
Autofinancement			22 914 €

5.2. Animation

Les charges de fonctionnement (charges à caractère général et charges de personnel) du **poste d'animateur du SAGE** sont subventionnées à hauteur de :

- 70 % du montant TTC par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne,
- 10 % du montant TTC par la Région des Pays de la Loire.

Dépense réalisée en 2014 : € TTC

5.3. Communication

Les frais de communication liés au SAGE sont subventionnés à hauteur de :

- 50 % du montant TTC par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne,
- 10 % du montant TTC par la Région des Pays de la Loire.

Dépense réalisée en 2014 : € TTC

6. Perspectives 2015 du SAGE

A l'issue de la consultation des documents du SAGE (PAGD, règlement et rapport environnemental), la CLE va se positionner par rapport aux remarques ou réserves exprimées. Le projet de SAGE, éventuellement modifié, va être ensuite soumis à l'enquête publique. A l'issue d'un second positionnement de la CLE, le SAGE devra être adopté par la CLE pour être soumis à l'approbation du préfet de Vendée.

Parallèlement, la CLE et le syndicat mixte du SAGE lanceront les démarches d'élaboration de l'observatoire de l'eau (en lien avec le tableau de bord) et des contrats de mise en œuvre du SAGE :

- Contrat territorial (CT),
- Contrat régional de bassin versant (CRBV).